

Label de conteneur

Group 11 Insecticide

DIPEL® 2X DF

Insecticide biologique

Pâte granulée

COMMERCIALE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF :

Bacillus thuringiensis, var. *kurstaki* souche ABTS-351, solides de fermentation, spores et toxines insecticides.57,0 %

*Concentration : 32 000 unités de fausse-arpenteuse du chou (UFAC) par mg (32 milliards d'UFAC par kg)

Le pourcentage de matière active n'est pas un indicateur du rendement du produit et la mesure des concentrations n'est pas uniformisée par les autorités internationales.

AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA

N° D'HOMOLOGATION 26508

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

ATTENTION – IRRITANT CUTANÉ

SENSIBILISANT POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° de lot :

Date de fabrication :

Contenu net : 0,5 kg; 5 kg

Titulaire d'homologation :

Valent BioSciences LLC

1910 Innovation Way, Suite 100

Libertyville, Illinois 60048, USA

1-800-323-9597

Agent Canadian:

Valent Canada, Inc.

201-230 Hanlon Creek Blvd

Guelph, Ontario N1C 0A1

MISES EN GARDE **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut causer une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Porter les gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection étanches aux éclaboussures et un minimum de respirateur à masque filtrant les particules avec tout filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange, le chargement et l'épandage du produit, ainsi que durant toute activité de réparation et de nettoyage. Si l'applicateur utilise un système fermé (p. ex., une cabine fermée), l'équipement de protection personnelle peut être réduit ou modifié. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à fond avant de les remettre.

Délai de sécurité: Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 4 heures ou jusqu'à ce que les pulvérisations aient séché, à moins que portant les gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes.

Si ce produit antiparasitaire doit être utilisé sur une denrée pouvant être exportée et que vous souhaitez des informations sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez contacter Valent BioSciences LLC.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS	
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Généralités	Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Afin d'assurer une pureté et une activité microbiennes appropriées, l'insecticide biologique DiPel 2X DF doit être conservé dans le contenant d'origine, entre 0 et 25 °C, et utilisé dans les 36 mois suivant la date de fabrication. Entreposer le contenant à l'endroit et le garder fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

Étiquette de brochure

Group 11 Insecticide

DIPEL® 2X DF

Insecticide biologique

Pâte granulée

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF :

Bacillus thuringiensis, var. *kurstaki* souche ABTS-351, solides de fermentation, spores et toxines insecticides.57,0 %

*Concentration : 32 000 unités de fausse-arpenteuse du chou (UFAC) par mg (32 milliards d'UFAC par kg)

Le pourcentage de matière active n'est pas un indicateur du rendement du produit et la mesure des concentrations n'est pas uniformisée par les autorités internationales.

AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA

N° D'HOMOLOGATION 26508

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

ATTENTION – IRRITANT CUTANÉ

SENSIBILISANT POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

No de lot :

Date de fabrication : Contenu net : 0,5 kg; 5 kg

Titulaire d'homologation :

Valent BioSciences LLC

1910 Innovation Way, Suite 100

Libertyville, Illinois 60048, USA

1-800-323-9597

Agent Canadian:

Valent Canada, Inc.

201-230 Hanlon Creek Blvd

Guelph, Ontario N1C 0A1

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut causer une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Porter les gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection étanches aux éclaboussures et un minimum de respirateur à masque filtrant les particules avec tout filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange, le chargement et l'épandage du produit, ainsi que durant toute activité de réparation et de nettoyage. Si l'applicateur utilise un système fermé (p. ex., une cabine fermée), l'équipement de protection personnelle peut être réduit ou modifié. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à fond avant de les remettre.

Délai de sécurité : Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 4 heures ou jusqu'à ce que les pulvérisations aient séché, à moins que portant les gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes.

Si ce produit antiparasitaire doit être utilisé sur une denrée pouvant être exportée et que vous souhaitez des informations sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez contacter Valent BioSciences LLC.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS	
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Généralités	Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Afin d'assurer une pureté et une activité microbiennes appropriées, l'insecticide biologique DiPel 2X DF doit être conservé dans le contenant d'origine, entre 0 et 25 °C, et utilisé dans les 36 mois suivant la date de fabrication. Entreposer le contenant à l'endroit et le garder fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide biologique DiPel 2X DF contient un insecticide appartenant au groupe 11. Toute population d'insectes peut inclure des individus naturellement résistants à l'insecticide biologique DiPel 2X DF et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée sur un même site. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance non liés au site ou au mode d'action, tel qu'un métabolisme accru. Chacun de ces mécanismes de résistance dépend d'un agent chimique en particulier. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide biologique DiPel 2X DF ou les autres insecticides du groupe 11 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir

des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent BioSciences Corporation au 1 800-323-9597.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les rejets, effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres qui contiennent ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Toujours suivre le mode d'emploi suivant :

- Traiter lorsque les larves sont jeunes (premiers stades de développement larvaire), avant que la culture n'ait été endommagée.
- Les larves doivent s'alimenter activement de parties de plantes qui ont été traitées.
- Il faut une couverture complète et uniforme de l'insecticide biologique DiPel 2X DF sur le site d'alimentation larvaire. Utiliser des buses à aspersion en hauteur et des buses à jet dirigé pour obtenir une bonne couverture sur les deux côtés du feuillage. Utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour obtenir un bon dépôt du produit sur toutes les surfaces des plantes.
- Afin d'assurer une maîtrise continue des populations larvaires, répéter les applications à intervalles de 3 à 14 jours selon le rythme de croissance des plantes, l'activité larvaire, les précipitations suivant l'application du produit et d'autres facteurs. Si l'on souhaite supprimer une population d'insectes nuisibles avec une seule application du produit, effectuer le traitement lorsque pratiquement tous les œufs sont éclos, mais avant que la culture ne soit endommagée.
- Pour obtenir des renseignements spécifiques quant aux périodes et au nombre d'applications, consulter les directives provinciales et les spécialistes régionaux.
- Un agent mouillant approuvé pour l'usage sur les cultures en croissance et récoltées devrait être utilisé pour les cultures difficiles à mouiller comme le chou ou pour améliorer la résistance des dépôts du produit aux intempéries.
- L'insecticide biologique DiPel 2X DF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.
- NE PAS laisser le mélange dans la cuve pendant plus de 12 heures

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent BioSciences LLC au 1-800-323-9597 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE :

Remplir la cuve partiellement avec de l'eau et agiter à vitesse moyenne. Tout en continuant à agiter, ajouter la quantité requise de l'insecticide biologique DiPel 2X DF. Le cas échéant, ajouter le reste de l'eau. Faire fonctionner l'agitateur à vitesse moyenne pendant le chargement et l'application. Ne pas mélanger plus d'insecticide biologique DiPel 2X DF que ce qui peut être utilisé en 12 heures.

Directives pour l'épandage aérien :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter de l'équipement de protection figurant à la section PRÉCAUTIONS de cette étiquette. Lorsque les préposés à la manipulation ou au chargement utilisent des systèmes fermés pour charger les produits dans l'aéronef, la directive concernant le port de lunette s de protection étanches et d'un respirateur/m asque approuvé par le NIOSH avec filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques peut être contournée.

Lorsque le personnel porte un équipement de protection personnelle réduit, le m asque/respirateur et les lunettes de protection étanches doivent être conservés à portée immédiate des travailleurs pour les urgences telles qu'un déversement ou un bris d'équipement.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être lavés avant chaque utilisation. Le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés si une contamination survient.

Mises en garde propres au produit

Lire et comprendre l'étiquette complète avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, communiquer avec le fabricant au 1-800-323-9597 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole ou forestier provincial. Appliquer la dose recommandée pour l'épandage aérien de ce produit, telle que précisée dans cette étiquette.

DOSES D'EMPLOI

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
POMME	Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée) Arpenteuse tardive** *Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. **Pour usage en association avec Ripcord. Voir les étiquettes de ces produits pour obtenir des renseignements spécifiques.	1125 - 1675 280
BLEUET NAIN	Arpenteuse de l'airelle (<i>Itame argillacearia</i>) Arpenteuse caténaire (<i>Cingilia catenaria</i>) Arpenteuse brune (<i>Itame brunneata</i>) Ne pas faire plus de quatre applications par année. Appliquer des volumes de 300 L/ha au minimum. Appliquer quand les larves sont à leur premier ou deuxième stade larvaire ou quand leur densité est supérieure au seuil de rentabilité économique.	550 - 1125
BROCOLI	Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teigne des crucifères Piéride du chou	275 - 550 55 - 140 55 - 140

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
CHOU	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères	275 - 550 55 - 275 275
CHOU-FLEUR	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou	275 - 550 55 - 140
CHOU CHINOIS BOK CHOY BROCOLI CHINOIS DAIKON	Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Ne pas faire plus de cinq (5) applications par année, en application terrestre seulement. Appliquer à raison de 400 L d'eau/ha. Traiter lorsque les larves sont jeunes et qu'elles s'alimentent activement.	275 275 - 550 55 - 140
CERISERAIES ET BRISE-VENTS	Chenille à tente estivale Ne faire qu'un seul traitement par année. Mélanger 0,288 kg de produit dans 1000 L d'eau; appliquer à raison de 22 L de mélange par 100 m ² . Appliquer dès que les tentes des chenilles sont visibles; application terrestre seulement. Appliquer par pulvérisation foliaire jusqu'à ce que le feuillage soit mouillé mais sans atteindre le point d'égouttement.	635
FEUILLES DE CHOU-VERT	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
CANNEBERGES	Arpenteuses verte et brune La Tordeuse des canneberges (<i>Rhopobota naevana</i>)* *Volume de pulvérisation : 600 L/ha. Une couverture complète du feuillage est essentielle. Traiter lorsque les larves sont jeunes (premier stade larvaire), avant que la culture ne soit endommagée. Répéter les applications à un intervalle suffisant pour maintenir la suppression, généralement de 3 à 14 jours.	275 - 550 525-1125

GINSENG	Enrouleuses Ne pas faire plus de deux applications par année, en application terrestre. Appliquer à raison de 760 à 1250 L d'eau/ha. Pour de meilleurs résultats, appliquer quand les larves sont à leur premier stade larvaire; faire un autre traitement si les inspections révèlent une forte infestation ou si l'éclosion des œufs est échelonnée.	565 - 1125
---------	---	------------

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
VIGNE	Tordeuse de la vigne. Commencer les traitements après le début du vol des adultes, avant l'éclosion des œufs. Utiliser un grand volume d'eau pour assurer une couverture complète. Surveiller l'activité des tordeuses. Au besoin, on peut répéter l'application à intervalles de 7 à 10 jours pour un maximum de 6 applications par année. Enrouleuses – L'application peut être répétée au besoin à intervalles de 3 à 14 jours pour un maximum de 4 applications par année. Chenille burcicole, y compris la chenille burcicole porte-case – Ne faire qu'une seule application par année, quand les larves se nourrissent sur la vigne à la fin de l'été.	1125 1125 125 - 250 g/ 400 L d'eau
FINES HERBES ET ÉPICES (y compris graines de céleri, persil (séché), graines de moutarde, capucine, basilic, carvi commun, herbe à chat, cerfeuil (séché), coriandre, aneth (et fenouil), menthe	Fausse-arpenreuse du chou (<i>Trichoplusia ni</i> Hubner) Ne pas faire plus de cinq applications par année. Appliquer dans 600 à 800 L d'eau. La solution doit être utilisée dans les 12 heures suivant sa préparation. Appliquer après l'éclosion des œufs, quand la majorité des larves est jeune et s'alimente activement.	275 - 550 (8,2 – 17,6 milliards d'UFAC/ha)
BLEUETS EN CORYMBE	Pyrale des atocas* Noctuelle des cerises* *Appliquer à l'éclosion des œufs de l'insecte visé, de la chute des pétales jusqu'au stade du jeune fruit dans un minimum de 300 L d'eau/ha, avec un pulvérisateur à pression à jet porté ou un autre équipement d'application terrestre approprié. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. L'insecticide biologique DiPel 2X DF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. *Ne pas faire plus de quatre applications par année, à intervalles de 3 à 14 jours habituellement. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée.	1680 g/ha ou 1,68 kg/ha (54 milliards d'UFAC/ha)

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
HOUBLON	Hop Looper Broyeur de maïs Pour l'application, utiliser un pulvérisateur à jet d'air foliaire. Utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture complète et un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante. Appliquer au premier signe d'infestation lorsque les larves sont petites. Répéter l'application à un intervalle suffisant pour maintenir le contrôle, habituellement de 3 à 14 jours, en fonction du taux de croissance de la plante, l'activité de papillon, la pluviométrie après le traitement et d'autres facteurs.	275-550 560-1120
CHOU FOURRAGER	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
LAITUE	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
FEUILLES DE MOUTARDE	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
NOIX - Noisettes, noix, châtaignes, pacanes	Enrouleuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse tri lignée)	1125 - 1675
PERSIL	Fausse-arpenteuse du chou	275
POIRE	Enrouleuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse tri lignée) Noctuelle des fruits verts * Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. ** Appliquer 2000 L/ha du stade du bouton rose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté.	1125 - 1675 1125 - 1675
POMME DE TERRE	Fausse-arpenteuse du chou (<i>Trichoplusia ni</i>) Ne pas faire plus de 4 applications par saison; appliquer dans un minimum de 600 L d'eau /ha. Application terrestre seulement.	560 - 1120

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
QUINOA	Broyeur de maïs Appliquer lorsque l'alimentation d'un sténopé est observée dans au moins 5% des plantes. Répéter à intervalles de 7 jours si la population des broyeurs de maïs augmente, ou selon les recommandations des conseillers régionaux. DiPel 2X DF est seulement efficace contre les petites larves et doit être appliqué avant que les larves commencent la tige-sondage.	560 - 1120
FRAMBOISE ROUGE	Larve de tordeuse à bandes obliques au printemps* *Appliquer au stade de préfloraison et en pleine floraison à l'aide d'un applicateur terrestre.	550 - 1125
ÉPINARD	Fausse-arpenreuse du chou	275 - 550

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
FRUITS À NOYAU Abricot, Cerise, Nectarine, Pêche, Prune	Enrouleuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse tri lignée)	1125 - 1675
	Noctuelle des fruits verts * Appliquer de 600 à 800L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des œufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. ** Appliquer 2000 L/ha du stade du bouton rose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté.	1125 - 1675
TOURNESOL	Pyrale du tournesol* * Pour les applications aériennes, mélanger la quantité appropriée (en grammes) à au moins 20 litres d'eau. Traiter lorsque de 20 à 50 % des fleurs sont écloses. Le traitement ne sera efficace que si les fleurs sont recouvertes d'insecticide partout où les larves se nourrissent. Effectuer l'épandage au moment recommandé par les autorités provinciales d'après les comptages réalisés au moyen des pièges à phéromones; une seconde application peut être nécessaire si le nombre d'insectes piégés est élevé.	315 - 625

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
MAÏS SUCRÉ et MAÏS DE GRANDE CULTURE	Pyrale du maïs Appliquer lorsque des petits trous de vers sont visibles sur au moins 5 % des plants. Répéter à intervalles de 7 jours si la population des pyrales augmente ou selon les recommandations des spécialistes régionaux. L'insecticide biologique DiPel 2X DF n'est efficace que contre les petites larves et doit être utilisé avant que les larves ne commencent à s'alimenter sur les	560 - 1120
FLÉOLE (MIL)	Hespérie des graminées	140 - 275
FEUILLES DE NAVET	Fausse-arpenteuse du chou	275 - 550
TABAC	Sphinx	55 - 140
TOMATE	Fausse-arpenteuse du chou Noctuelle de la tomate* Sphinx de la tomate	275 - 550 550 140 – 275
GROUPE DE CULTURE 13 -07 (BAIES ET PETITS FRUITS) Mûre sauvage, bleuet (en corymbe, nain), gadelle (rouge, d'Amérique), sureau, groseille, gueules noires, framboise (noire, rouge), vigne du fleuve Amour, aronie, myrique de Pennsylvanie, raisin d'ours, airelle gazonnante, gadellier du Missouri, shépherdie che, cerisier de Virginie, ronce petit-mûrier, airelle, épine-vinette, vigne, viorne trilobée, chèvrefeuille, josta, amélanchier, lin gonne, May pop, mûre blanche, pomme à émeus, gadellier d'Amérique, pain de perdrix, cerisier de Pennsylvanie, riberry, salal, argousier, fraise, framboisier sauvage.	Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Larve de tordeuse à bandes obliques Enrouleuse tri lignée Traiter lorsque les larves sont jeunes (premiers stades de développement larvaire) avant que la culture ne soit endommagée. Afin d'assurer une maîtrise continue des populations larvaires, répéter les applications à 3 à 14 jours. Volume de pulvérisation : 600 L/ha Il est essentiel d'assurer une couverture complète et de tout le feuillage.	525 – 1125 (18-36 milliards d'UFAC/ha)

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR (BUI)	Pyrale du buis (<i>Cydalima perspectalis</i>) Traiter lorsque les larves sont jeunes et se nourrissent activement des surfaces exposées des plantes. Répéter les applications à un intervalle suffisant pour maintenir la suppression, généralement 7 jours. Utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture complète	560 – 1120g/ha
---	---	---------------------------

POUR L'UTILISATION DE SERRE

CULTURE	INSECTES NUISIBLES	Dose (g/ha)
GROUPE 8-09 FRUITS DE FRUITS (EGGPLANT, EGGPLANT DE L'AFRIQUE, EGGPLANT DE SCARLET, GROUNDCHERRY, MARTYNIA, OKRA, PIMENT DE BELLES, PIMENT NON-BELL, TOMATES DE TOMATILLO POUR LA PRODUCTION DE FRUITS ET DE TRANSPLANT	<i>Duponchelia fovealis</i> Faire des applications lorsque l'éclosion des œufs est essentiellement terminée lorsque les larves sont petites, mais avant que les dommages aux cultures ne se produisent. Appliquer le produit de sorte qu'il coule le long de la tige, le revêtement bien. Une couverture complète du feuillage et de la tige est nécessaire. Appliquer tous les 7 jours comme requis par la surveillance. Minéralogistes des lépidoptères Appliquer à l'éclosion des œufs. Une couverture complète du feuillage et des tiges est nécessaire. Appliquer tous les 7 à 10 jours comme requis par la surveillance	625g/1000L 500 – 1000 g/1000 L

GROUPE DE CULTURES DE SERRE 13-07A : Canneberries (Mûre (y compris mûre des Andes, mûre arctique, myrtille, baie de satin noir, mûre de Boysen, brombeere, mûre de Californie, Chesterberry, mûre Cherokee, mûre Cheyenne, mûre commune, coryberry, darrowberry, dewberry, baie sans épines de Dirksen, mûre à feuilles persistantes, baie de l'Himalaya, myrtille, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mûre mammouth, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, dewberry du Nord, olallieberry, baie à feuilles persistantes de l'Oregon, phénoménale, rangeberry, corbeau, rossberry, mûre Shawnee, dewberry du sud, tayberry, youngberry, zarzamora), Loganberry, Framboise (noire et rouge), Framboise sauvage et cultivars, variétés et/ou hybrides de celles-ci) Et GROUPE DE CULTURES DE SEERE 13-07G : Petits fruits à croissance basse (busserole, myrtille, bleuet nain, chicouté, canneberge, airelle rouge, myrtille, myrtille, fraise et cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci)	Tordeuse des arbres fruitiers Tordeuse européenne Tordeuse à bandes obliques Tordeuse à trois lignes Tortrix orange Teigne du pommier brun clair Traiter lorsque les larves sont jeunes (premier stade larvaire) avant que la culture ne soit endommagée. Répétez les applications à un intervalle suffisant pour maintenir le contrôle, généralement 3 à 14 jours. Volume de pulvérisation : 600 L/ha Une couverture complète de tout le feuillage est essentielle.	525 – 1125 g/ha
--	--	------------------------

FRAISE DE SERRE	Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Larve de tordeuse à bandes obliques Enrouleuse tri lignée Traiter lorsque les larves sont jeunes (premiers stades de développement larvaire) avant que la culture ne soit endommagée. Afin d'assurer une maîtrise continue des populations larvaires, répéter les applications à intervalles de 3 à 14 jours. Volume de pulvérisation : 600 L/ha Il est essentiel d'assurer une couverture complète et uniforme de tout le feuillage.	525 – 1125 g/ha
EMBALLAGE DE SERRE	Boucleur de chou Appliquer à la trappe des œufs pour cibler les jeunes larves (stades précoces). Pour un meilleur contrôle, une couverture par pulvérisation complète est nécessaire. Assurer des dépôts uniformes de DiPel 2X DF aux sites d'alimentation et inclure le traitement des deux côtés du feuillage. Sous une forte pression de la population, ou pour les larves plus grandes, raccourcir l'intervalle de pulvérisation ou utiliser la plage de taux supérieure. Répéter les applications à un intervalle pour maintenir le contrôle, habituellement de 3 à 14 jours. L'insecticide biologique DiPel 2X DF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. Maximum de quatre applications par saison, habituellement 3 à 14 jours d'intervalle. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone.	75-150g /250 L

POIVRONS	Boucleur de chou Appliquer à la trappe des œufs pour cibler les jeunes larves (stades précoces). Pour un meilleur contrôle, une couverture par pulvérisation complète est nécessaire. Assurer des dépôts uniformes de DiPel 2X DF aux sites d'alimentation et inclure le traitement des deux côtés du feuillage. Sous une forte pression de la population, ou pour les larves plus grandes, raccourcir l'intervalle de pulvérisation ou utiliser la plage de taux supérieure. Répéter les applications à un intervalle pour maintenir le contrôle, habituellement de 3 à 14 jours. L'insecticide biologique DiPel 2X DF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. Maximum de quatre applications par saison, habituellement 3 à 14 jours d'intervalle. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone.	75-150g /250 L
TOMATE	Boucleur de chou Appliquer à la trappe des œufs pour cibler les jeunes larves (stades précoces). Pour un meilleur contrôle, une couverture par pulvérisation complète est nécessaire. Assurer des dépôts uniformes de DiPel 2X DF aux sites d'alimentation et inclure le traitement des deux côtés du feuillage. Sous une forte pression de la population, ou pour les larves plus grandes, raccourcir l'intervalle de pulvérisation ou utiliser la plage de taux supérieure. Répéter les applications à un intervalle pour maintenir le contrôle, habituellement de 3 à 14 jours. L'insecticide biologique DiPel 2X DF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. Maximum de quatre applications par saison, habituellement 3 à 14 jours d'intervalle. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone.	75-150g /250 L

CUCUMBRE DE SERRE	<i>Duponchelia fovealis</i> Faire des applications lorsque l'éclosion des œufs est essentiellement terminée lorsque les larves sont petites, mais avant que les dommages aux cultures ne se produisent. Appliquer le produit de sorte qu'il coule le long de la tige, le revêtement bien. Une couverture complète du feuillage et de la tige est nécessaire. Loopers Loup de luzerne (<i>Autographa californica</i>) Boucleur de chou (<i>Trichoplusia ni</i>) Chrysodeixis spp. Appliquer à la trappe des œufs pour cibler les jeunes larves (stades précoces). Pour un meilleur contrôle, une couverture par pulvérisation complète est nécessaire. Assurer des dépôts uniformes d'insecticide biologique DiPel 2X DF sur les sites d'alimentation et inclure le traitement des deux côtés du feuillage. Sous une forte pression de la population, ou pour les larves plus grandes, raccourcir l'intervalle de pulvérisation ou utiliser la plage de taux supérieure. Répéter l'application à un intervalle pour maintenir le contrôle, habituellement 3-14 jours. L'insecticide biologique DiPel 2X DF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone.	625 g/1000 L 75 – 150 g/250 L
WASABI DE SERRE (<i>Wasabia japonica</i>)	Boucleur de chou (<i>Trichoplusia ni</i>) Loup de luzerne (<i>Autographa californica</i>) Appliquer aux premiers signes d'infestation. Traiter quand les larves sont jeunes (premiers stades) avant que la culture soit endommagée. Les larves doivent se nourrir activement des surfaces végétales exposées traitées Répéter les applications à un intervalle suffisant pour maintenir le contrôle, généralement de 7 à 10 jours. Maximum de 8 demandes par année.	75-150g/250L

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE HERBES DE SERRE	<i>Duponchelia fovealis</i> Faire des applications lorsque l'éclosion des œufs est essentiellement terminée lorsque les larves sont petites, mais avant que les dommages aux cultures ne se produisent. Appliquer le produit de telle sorte qu'il coule le long de la tige, le revêtement bien et dans la couche supérieure du sol autour de la base de la plante. Une couverture complète du feuillage et de la tige est nécessaire. Appliquer tous les 7 jours comme requis par la surveillance.	625 g/1000 L
DES ROSES	Omnivoreux défonceuse* * Appliquer sur les parties supérieure et inférieure des feuilles au ruissellement. Des applications répétées seront nécessaires si une nouvelle trappe se produit.	250g/400L
CHRYSANTHEME	Boucleur de chou* * Appliquer sur les parties supérieure et inférieure des feuilles au ruissellement. Des applications répétées seront nécessaires si une nouvelle trappe se produit.	125-250g/400L

ARBRES ORNEMENTAUX ET ARBRES D'OMBRE	g aux 400 L Pulvérisateur hydraulique*
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	125 - 250
Songieuse	125 - 250
Chenille burcicole	125 - 250
Arpenteuses du printemps et d'automne	125
Chenille à tente estivale	125
Arpenteuse de l'orme	250
Livrée	65 - 125
* Dans les nébuliseurs, mélanger la quantité appropriée (grammes) à 40 litres d'eau.	

ARGOUSIER (Usage ornemental seulement)	g aux 400 L Pulvérisateur hydraulique*
Songieuse	125 - 250
*Dans les nébuleurs, mélanger la quantité appropriée (grammes) à 40 litres d'eau.	

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.